

## CONSEIL D'ECOLE PONT DE VAUX Maternelle

Lundi 4 novembre 2013 à 17h30

### ELECTIONS :

Faible participation des parents à ces élections. Les parents élus décident pour l'année prochaine de tenir une permanence la semaine précédant les élections pour expliquer leur rôle.

### BILAN DE LA RENTREE :

Remerciement pour le sol du couloir d'entrée (côté GS).

### EFFECTIFS :

A ce jour, 93 enfants scolarisés pour 4 classes.

23 enfants en Petite Section avec Laurence Dubois

28 enfants en Moyenne Section avec Patricia Delore

42 enfants en Grande Section : 21 avec Amélie Martinot et 21 avec Dominique Bourgeois

Nous disposons de 3 ATSEMs pour 4 classes : Adeline Guichard partage son temps entre les 2 classes de Grands.

### VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Il est approuvé. Un exemplaire est joint au compte rendu.

### SECURITE ET TRAVAUX A PREVOIR :

-Il existe un *registre d'hygiène et de sécurité*.

Il se présente sous la forme d'un classeur. Si les parents constatent que quelque chose peut être dangereux pour les enfants dans l'école **et qu'il peut y avoir remédiation à ce problème**, ils doivent le signaler aux parents délégués qui le consigneront dans le cahier qui sera ensuite remis aux services compétents (Ex. Services techniques de la mairie...)

-**PPMS** : Plan particulier de mise en sûreté qui est finalisé et qui concerne les risques majeurs.

Réalisé, en 2009, avec Mr Grappin, chef des sapeurs pompiers de Pont de Vaux.

Ce que les parents doivent savoir : 2 types de risques

Les inondations (peu probables)

Les risques de transport de matières dangereuses

- en surface

-en souterrain (conduites de gaz et oléoduc)

Si un problème survient, l'école sera prévenue par la Mairie ou par le Centre de Secours.

Face à un accident majeur, les enfants seront pris en charge par les enseignants.

Ce qu'il ne faut pas faire : venir chercher les enfants

occuper le téléphone

Ce qu'il convient de faire : identifier le signal d'alarme

écouter la radio

Un exercice annuel est obligatoire afin de valider le dispositif.

### VIE DE L'ECOLE :

#### \* Projet d'école

Notre projet d'école est toujours d'actualité. Nous le travaillons en concertation avec l'école élémentaire. Nous avons préparé un avenant, en attendant les nouvelles directives ministérielles à ce sujet.

Les objectifs principaux sont de motiver les élèves pour bien lire : des échanges maternelle/élémentaire sont prévus. La bibliothèque participe également à ce travail.

Un autre objectif concerne plus les Mathématiques et cherche à rendre l'enfant « acteur de ses apprentissages ». A l'école élémentaire, un outil commun aux différentes classes pour la résolution de problèmes sera mis en place. Les enfants participeront à un rallye-maths. Les enfants de Grande Section participeront à la semaine des Mathématiques au printemps. Le 3<sup>ème</sup> objectif vise à développer une culture

commune entre les différentes écoles de la ville. En maternelle, un projet cirque est prévu et la classe de CP participera.

Ce début de trimestre, nous avons commencé à travailler avec les enfants, en décloisonnement, sur les 5 sens. A la suite de quoi, nous avons mis en place un Rallye des 5 sens, comme l'an dernier, où les parents étaient conviés pour réaliser, à leur tour, des jeux de kim. Nous avons accueilli beaucoup de parents. Ce travail ne touchait que les enfants de grande section puisqu'il avait été réalisé pendant le décloisonnement de l'après-midi.

\* APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

En remplacement de l'AP (= soutien pour les parents)

Chaque enseignant doit faire 36h de ces activités qui ne concernent plus uniquement les enfants en difficulté mais tous les enfants de la classe car on peut travailler la méthodologie ou encore faire des activités en lien avec le projet d'école. Ce temps s'effectue le soir de 16h30 à 17h. Les maîtresses ne travaillent pas forcément les mêmes soirs.

\* Gymnase

Cette année encore, peu de possibilités avec le gymnase. Un seul créneau : celui pendant lequel les élèves de 6<sup>ème</sup> vont à la piscine. Les 2 classes de grands s'y rendent depuis le 20 septembre, le vendredi de 10h à 11h15. Les enseignantes remercient les parents et grand-parents qui aident à l'accompagnement et à la mise en place des ateliers.

\* Bibliothèque

Toutes les classes s'y rendent 2 fois par trimestre.

Nous allons y aller en décembre pour un travail sur Noël.

\* Projets de classe

- **Une fête de Noël** est prévue le vendredi 20 décembre: film, chants, goûter, père Noël, petit paquet pour chacun.

Le programme sera affiché au moment voulu.

- Le projet de faire une semaine de **cirque** avec l'ETAC (école de cirque de Bourg) est à l'étude pour la fin de l'année. Un spectacle pour présenter le travail réalisé aux parents est prévu pour la fête des écoles.

\* Visite médicale

Les enfants de petite section seront vus par un orthoptiste. Aucune date n'est fixée pour l'instant.

Au niveau de la PMI, pour la MS, les enfants seront vus par la puéricultrice, plutôt en janvier.

Tous les enfants de grande section devraient être vus cette année par la santé scolaire. La majorité des enfants sera vue par l'infirmier scolaire qui enverra chez le médecin à Feillens ceux qui présenteront des troubles du langage, de la vue ou autres.

INFO

\* Recherche 2 ou 3 parents disponibles pour passer l'agrément vélo (même un parent d'une petite classe car l'agrément a une validité de 3 ans.)

La journée de formation aura lieu le vendredi 4 avril 2014 à Bourg.

COOPERATIVE SCOLAIRE

Pour faire toutes ces activités qui mettent les enfants en lien direct avec la vie quotidienne ou qui permettent d'illustrer ce qui est fait en classe, nous avons besoin de financement.

Nous disposons d'une Coopérative Scolaire, alimentée par la vente des photos de classe, essentiellement.

Cette année, il y a eu une grosse dépense, de l'ordre de 1000€ pour acheter une locomotive en bois à installer dans la cour de l'école (Le reste a été financé par le Sou des écoles).

## HORAIRES POUR RENTREE SCOLAIRE 2014

Horaires présentés suite à une 1<sup>ère</sup> réunion où se sont concertées 3 adjointes de la mairie déléguées aux affaires scolaires, les directrices de 2 écoles et la directrice de la garderie périscolaire avec son adjointe.

Tous les matins : 8h30/11h30 (même le mercredi)

L'après-midi : 13h30/15h45

Les 45 minutes suivantes sont à la charge de la Mairie, c'est ce qu'on appelle le TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Au moment du vote, les parents délégués n'ont pas souhaité valider ces horaires, pensant que cette réforme ne sera pas bénéfique aux enfants.

### DIVERS

Mme Bourgeois demande à ce qu'un sol amortissant soit prévu dans le budget pour installer la locomotive.

Mr le Maire verra avec Mr Félix, adjoint chargé des travaux.

### REMARQUES OU QUESTIONS DES PARENTS (lus par parents délégués)

Problème avec les tickets de cantine : A voir avec la directrice de 123 Soleil, Mme SAN JOSE, car au niveau de l'école maternelle, la cantine est associative. Tél. 03 85 36 48 45

Problème de voitures encombrantes au niveau du parking de la rue de la résistance.  
Mr le Maire verra le problème avec la gendarmerie.

Problème de verre brisé derrière le portail vert.  
Mr le Maire verra avec les agents.

Si des parents souhaitent communiquer avec les délégués de parents, 2 mamans proposent leur mail :  
Badonnel.evelyne@wanadoo.fr  
Marjo712@gmail.com

Présents à la réunion : M. THIERRY, maire de Pont de Vaux  
Frédérique COUTURIER, adjointe aux affaires scolaires :  
Françoise DUBOIS, DDEN  
Marjorie JURADO  
Evelyne BADONNEL  
Christophe BROYER  
Mylène SENTER, les parents d'élèves délégués  
Laurence DUBOIS  
Amélie MARTINOT  
Dominique BOURGEOIS, Les enseignantes de l'école  
Excusée : Patricia DELORE (en congé maladie, ce jour)

Rédaction du compte rendu effectué par Mme Jurado et Mme Bourgeois

# ECOLE MATERNELLE DE PONT DE VAUX

## Règlement scolaire - Note aux parents

### 1 - Horaires scolaires :

matin : 8h30 - 11h30

après-midi : 13h30 - 16h30

Ouverture des portes : 8h20 et 13h20

### 2 - Entrées et sorties :

Elles s'effectuent obligatoirement par le portail de la cour. Par mesure de sécurité, L'UTILISATION DES JEUX DE COUR EST STRICTEMENT INTERDITE en dehors des récréations ou des séances de gymnastique. Veuillez faire respecter cette consigne à vos enfants chaque jour. Le portail est fermé à 8h35 le matin et 13h35 l'après-midi.

**Les enfants ne partent pas seuls.** Seule, une personne majeure ou une personne responsable autorisée par les parents peut récupérer un enfant à la sortie. Tout enfant qui n'est pas repris en charge par la famille à l'heure de la sortie sera confié à la garderie (payante). Les parents doivent accompagner leurs enfants chaque matin dans leurs classes respectives auprès de leur maîtresse.

*Ne laissez pas les enfants dans le hall d'entrée.*

Les parents ou leurs suppléants sont responsables de l'enfant dès la sortie de la classe.

### 3 - Fréquentation scolaire :

Tout enfant, âgé de 3 ans a droit à être scolarisé dans son école de référence, sous réserve de propreté.

Les enfants ayant atteint l'âge de 6 ans sont soumis à l'obligation scolaire. Un mot d'excuse sera exigé en cas d'absence. Les parents qui ont inscrit leur enfant à l'école s'engagent à une fréquentation régulière.

### 4 - Consignes sanitaires :

Les enfants doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable. Vérifiez souvent les chevelures et agissez s'il y a des poux. Avertissez la maîtresse de l'enfant.

Nous n'acceptons pas d'enfants malades à l'école. Respectez la durée d'éviction en cas de maladie contagieuse. Nous rappelons que nous ne sommes pas autorisées à donner des médicaments aux enfants, par conséquent, nous devons pouvoir joindre une personne pour venir récupérer l'enfant à tout moment de la journée.

Tous les enfants sortent en récréation tous les jours (prévoyez bottes et cirés les jours de pluie).

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'école.

### 5 - Consignes permanentes :

- Jouets dangereux ou fragiles, chewing-gum, gros bonbons, bijoux de valeur (chaîne de cou) sont interdits à l'école.

- Prévoyez des vêtements pratiques pour le passage aux toilettes.

- Les vêtements à ôter à l'école doivent être marqués (blouson, bonnet,...) afin d'éviter toute perte ou confusion.

- Il est important de coucher votre enfant tôt le soir et régulièrement pour son bon équilibre.

- L'école étant un lieu d'instruction et d'éducation des enfants, nous vous serions reconnaissants d'y surveiller votre vocabulaire (pas de gros mots ni de vulgarité dans son enceinte). **Le langage doit être correct et respectueux.**

### 6 - Relation parents - école :

En dehors des réunions programmées, les enseignantes sont toujours prêtes à vous recevoir. Pour tout entretien, veuillez en faire la demande quelques jours à l'avance.

Pont de Vaux, le 4 novembre 2013

La Directrice,

